



Communauté de Communes
de Desvres-Samer

Extrait du registre des délibérations

Séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi onze avril à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le vendredi cinq avril, se sont réunis à la salle des Potiers à Desvres sous la présidence de Claude PRUDHOMME

Délibération n°37-2024-04-11

Etaient présents :

M. Jean PICQUE, M. Christophe GUCHE, M. Michel DUFAY, M. Vincent LACHERE, M. Aimé HERDUIN, M. Thierry CAZIN, M. Marc DENAVAUT, M. Claude PRUDHOMME, M. Marc DEMOLLIENS, M. Ludovic DUTRIAUX, M. Bruno LEDUC, Mme Nathalie TELLIER, M. Raymond LEJOSNE, Mme Chantal TERNISIEN, M. Michel SERGENT, Mme Nicole DARQUES, M. Jean-Luc MARCOTTE, Mme Ludivine MOREAU, M. Christophe COUSIN, M. Guy LAMBERT, M. Philippe DESMOLLIENS, Mme Anita THOMAS, M. Emile SAILLY, M. Grégory SMERCK, M. André BAHEUX, M. Hervé BROUART, M. Samuel GEST, M. Dominique PAQUES, M. Patrick QUIERTANT, M. Jean-Michel MARTEL, M. Christophe DOUCHAIN, Mme Cristina BASTIDE, Mme Annick POCHET, M. Alain MACQUINGHEN, Mme Laurence LEFEBVRE, M. Luc VAN ROEKEGHEM, Mme Maryse BEAUSSE, M. Alain LOUVET, M. Christophe FOURCROY, M. Francis GRANDERIE, M. Joël COQUET, M. André GOUDALLE.

Pouvoirs :

M. Etienne MAES à M. Thierry CAZIN
Mme Marylise THILLIEZ à Mme Chantal TERNISIEN
M. Jean-Claude RETAUX à M. André GOUDALLE
M. Jean-Pierre FRANCOIS à M. Francis GRANDERIE
M. Didier PAQUES à M. Aimé HERDUIN

Etaient remplacés :

M. André LELEU par M. Mathieu DELATTRE
M. Bertrand FLAHAUT par M. Daniel LOUCHET

Etaient excusés :

- M. Philippe DELBARRE
- M. Bernard TASSART
- Mme Fabienne FOURRIER

Secrétaire de séance : M. Vincent LACHERE

Nombre de membres en exercice	52
Nombre de membres présents	42
Excusés avec pouvoir à un titulaire	5
Remplacés par un suppléant	2
Excusés	3
Absents	0
Nombre de votes	49

Délibération n°37-2024-04-11

Objet : modification de la délégation de pouvoir au Président

Dans le respect de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales qui énumère les champs de compétence qui ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation, le conseil communautaire de la Communauté de Communes de Desvres-Samer avait acté lors de son installation en 2020 la liste des matières confiées au bureau et au président.

Vu la délibération n°19-2020-09-10 du conseil communautaire en date du 10 septembre 2020 relatif à la délégation de pouvoir au Président et notamment la cession des biens mobiliers,

Vu la délibération n°02-2021-03-18 du conseil communautaire en date du 18 mars 2021 modifiant la délégation du Président pour le recrutement direct d'agents non titulaires,

Vu la délibération n°57-2021-10-21 du conseil communautaire en date du 21 octobre 2021, donnant délégation au Président pour mettre en œuvre des opérations promotionnelles au sein du Centre aquatique Naturéo,

Vu la délibération n°61-2021-10-21 du conseil communautaire en date du 21 octobre 2021 supprimant le plafond de 4 600€ pour la vente de biens matériels,

Vu la délibération n°49-2022-12-07 modifiant la délégation du Président pour la signature de conventions de mises à disposition d'agents et de biens de la Communauté de Communes de Desvres-Samer auprès de tiers,

Considérant la nécessité de donner délégation au Président pour la désaffectation et le déclassement préalables à la cession de biens matériels,

Il est demandé au conseil communautaire de donner délégation au Président pour la désaffectation et le déclassement préalables à la cession de biens matériels.

Approuvé à l'unanimité

Fait et délibéré à Desvres, le 11 avril 2024

Le secrétaire de séance

Le Président

Vincent LACHERÉ

Claude
Reçu de réception en préfecture
082-200018083-20240411-B3720240411-DE
Date de télétransmission : 17/04/2024
Date de réception préfecture : 17/04/2024